MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Oise

Commune : Crépy-en-Valois

Autres communes :

R500

Appellation : Porte de Paris

Monument(s)

Appellation : Porte de Paris

Protection : classement

Arrêté : classement le 26/05/1951

Étendue de la protection : Porte de Paris : classement par arrêté du 26 mai 1951

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.